

MAIRIE DE BERNEX

**DICRIM**

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



**LES BONS REFLEXES FACE AU DANGER**



## ÉDITO DE MONSIEUR LE MAIRE



Mesdames, Messieurs,

*La loi impose un droit à l'information auprès des citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones de leur territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.*

*Ce droit s'applique notamment aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.*

*C'est ainsi que la Commune de Bernex a réalisé le présent « DICRIM » (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et qui a pour principaux objectifs :*

- *De recenser l'ensemble des risques naturels majeurs connus sur son territoire,*
- *D'énumérer les différentes mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte mises en œuvre,*
- *De donner les consignes de sécurité individuelles à respecter face aux différents risques majeurs auxquels vous pouvez être confrontés.*

*Vous souhaitant bonne lecture de ce document, Bien cordialement.*

**Pierre André JACQUIER.**

### TABLE DES MATIÈRES

<b>QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?</b>	<i>page 04</i>
<b>QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?</b>	<i>page 04</i>
<b>QUELS RISQUES NATURELS SUR LA COMMUNE DE BERNEX ?</b>	<i>page 05</i>
<b>QUELS DISPOSITIFS FACE AUX RISQUES MAJEURS ?</b>	<i>page 06</i>
<b>L'ALERTE</b>	<i>page 07</i>
<b>LES RISQUES NATURELS</b>	<i>page 08</i>
<b>LE RISQUE NUCLEAIRE</b>	<i>page 19</i>
<b>DANGER OU ALERTES : LES BONS REFLEXES</b>	<i>page 20</i>

## QU'EST-CE QUE LE :

### Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

C'est un outil de communication qui a pour objectif de sensibiliser aux risques existants et d'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'événements graves.

Ce document recense les actions et les mesures engagées par les pouvoirs publics et la municipalité.

**Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est distribué dans le cadre d'une information préventive.**

### Pourquoi un tel document ?

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent » selon l'article L.125-2 du Code de l'Environnement.

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

**Définition** : événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en quatre grandes familles :

**les risques naturels** : inondation, mouvements de terrain, séisme, tempête, grand-froid, feu de forêt.

**les risques technologiques** : ils sont liés à l'activité humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, de rupture de barrage.

**les risques de transport de matières dangereuses** : par route ou autoroute, voie ferrée et par canalisation.

**les risques sanitaires** : pandémie, canicule.

## LES RISQUES NATURELS

La notion de risque naturel recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements.

Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental.



La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire, autant que possible leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels. Elle complète la politique de protection civile (*qui permet de gérer la crise lorsqu'elle survient*) et la politique d'indemnisation des dommages.

### Les risques naturels recensés sur la commune de BERNEX

#### LE RISQUE AVALANCHE



#### LE RISQUE CRUE TORRENTIELLE



#### LE RISQUE CHUTE DE BLOCS



#### LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



#### LE RISQUE SÉISME



#### LE RISQUE METEOROLOGIQUE



## QUELS DISPOSITIFS FACE AUX RISQUES MAJEURS ?

### En cas d'accident, qui fait quoi ?

Une catastrophe naturelle ou technologique a eu lieu. L'alerte a été donnée.

**Le préfet** informe les maires et, si le sinistre est très important, met en œuvre le plan ORSEC. Il peut solliciter des renforts nationaux et extra départementaux.

**Le maire** alerte la population et éventuellement déclenche son Plan Communal de Sauvegarde qui détaille les mesures à prendre pour venir en aide à la population (*évacuation des personnes sinistrées, hébergement et restauration*) et pour gérer le retour à la normale.

**Les services de secours** luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.

**La population** se met à l'abri ou est évacuée, écoute la radio, ne va pas chercher les enfants à l'école et n'encombre pas les lignes téléphoniques.

**Les responsables d'établissements scolaires** déclenchent leurs Plans Particuliers de Mise en Sûreté (*PPMS*) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.

**Les responsables des Centres de vacances**, alertés par le Maire, mettent en sécurité l'ensemble des occupants en attendant l'arrivée des secours.



# L'ALERTE DE LA POPULATION INCOMBE AU MAIRE

## L'alerte

Beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

## Les signaux d'alerte

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires.

Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

### **1. La sirène et les cloches de l'église**

Elles retentissent dans toute situation d'urgence.

### **2. Les véhicules munis de haut-parleurs**

Ils peuvent diffuser les messages d'alerte et les conduites à tenir.

### **3. Le porte à porte,**

Un agent municipal peut être mobilisé pour informer sur les comportements à adopter face à une situation à risques.

### **4. La radio**

France Bleu Savoie (106,10 MHz )

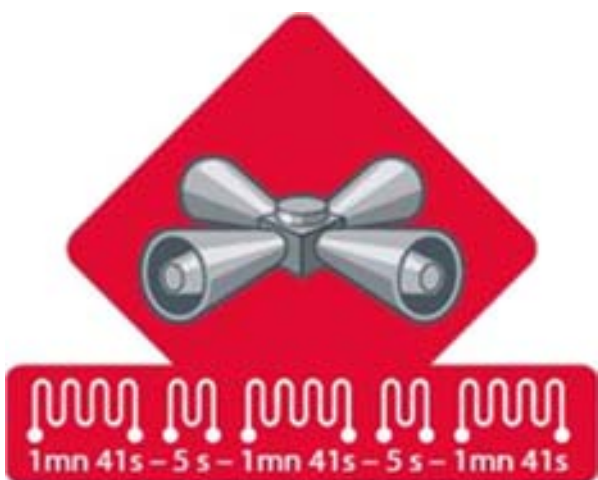
## INFORMATION DE LA POPULATION

### **1. Panneaux d'affichage**

- Panneaux lumineux :
  - Rte de la mairie – Office du tourisme
  - Caisse des remontées mécaniques (station)
- Points d'affichage info :
  - Rte de Grange blanche/Rte de sur les crêts
  - Rte de la mairie - Rond-point distillerie
  - Champ de foire (Office du tourisme)
  - Rte de la Dent d'oche/Rte des Vernes
  - Rte du Mont Benand/Rte du Mont César
  - Rte de l'Ugine (aire camping-car)
  - Rte de la chapelle
  - Rte de la Dent d'Oche/Rte des Chautets

# Numéros d'urgence

Service des pistes : **04 50 73 17 09**  
Pompiers : **112 ou 18**  
Gendarmerie : **17 ou 04 50 75 01 06**  
Mairie : **04 50 73 60 40**  
**06 98 49 32 84**



## **LA PREFECTURE VOUS ALERTE avec FR-ALERT :**

Le dispositif **National FR-ALERT** permet à la Préfecture d'informer la population via la téléphonie mobile (SMS et/ou notification).

**En Haute-Savoie, les messages d'alerte à la population sont diffusés via les médias suivants :**

Twitter : @Prefet74 - Radio France Bleu Pays de Savoie - Télévision France 3 Alpes

***Le centre d'accueil et de regroupement de la population évacuée est situé à :***

***LA SALLE BERNOLANDE rue du champ de foire***





# Les risques majeurs de la commune

## Le risque avalanche

A chaque chute de neige, la qualité et la quantité de la neige évoluent.

Une fois déposée, cette neige se transforme sous l'effet de son poids, du vent, de la température.

Ces facteurs contribuent à la déstabilisation du manteau neigeux et provoquent une avalanche.

L'effet de souffle et l'écoulement de neige dense occasionnent des dégâts qui peuvent être importants.

Dans la commune de Bernex, le phénomène *AVALANCHES* concerne essentiellement les contreforts du Pic de Boré, de la Dent d'Oche et de la Pointe de Pelluaz.

Les avalanches recensées sur le territoire de la commune (*hors déclenchement par le service des pistes de la station*) ont été déclenchées pour la plupart par le passage en hors-piste de skieurs.

La station de ski procède régulièrement à des déclenchements préventifs par explosifs pour éliminer tout risque d'avalanche sur le domaine skiable (*PIDA - Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches*).

**Le 25 Mars 1996**, une avalanche a dévalé depuis la pointe de Pelluaz pour aboutir sur la piste rouge.

**Le 23 Janvier 2003**, 2 skieuses de randonnée ont déclenché une avalanche sur la Pointe de Pelluaz. Une skieuse ensevelie a été secourue car elle était équipée d'un DVA.

**Le 14 Décembre 2008**, des skieurs de randonnée déclenchent une avalanche sur les contreforts du Pic de Boré.

**Le 4 Février 2012**, un skieur de randonnée a déclenché une avalanche sous la pointe du Pic de Boré

## Les bons réflexes si vous êtes en ski hors-piste ou en randonnée

**Informez -vous des conditions neigeuses, demandez l'avis des professionnels (pisteurs, moniteurs) et équipez-vous de matériels de secours (Détecteur de Victimes d'Avalanche DVA, pelle, sonde, sac airbag).**

## LES PICTOGRAMMES SIGNALANT LE RISQUE AVALANCHE

	<b>5 - TRÈS FORT</b>		<b>Conditions très défavorables</b> L'instabilité du manteau neigeux est généralisée.
	<b>4 - FORT</b>		<b>Forte instabilité sur de nombreuses pentes</b> Le manteau neigeux est faiblement stabilisé dans la plupart des pentes suffisamment raides.
	<b>3 - MARQUÉ</b>		<b>Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes</b> Dans de nombreuses pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément à faiblement stabilisé.
	<b>2 - LIMITÉ</b>		<b>Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes</b> Dans quelques pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément stabilisé. Ailleurs, il est bien stabilisé.
	<b>1 - FAIBLE</b>		<b>Conditions généralement favorables</b> Le manteau neigeux est bien stabilisé dans la plupart des pentes.

Retrouvez tous nos conseils de prévention sur :



[pompiers.fr](http://pompiers.fr)



@PompiersFR



Pompiers.France

**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE



Source : Centre d'études de la neige

## Le risque crue torrentielle

Des précipitations orageuses intenses parfois associées à la fonte des neiges, peuvent grossir les torrents et engendrer des crues torrentielles essentiellement liées aux débordements du torrent l'Ugine.

Des ruisseaux comme ceux des Plénets et des Pellys peuvent être concernés par ce risque.

Le phénomène est brutal et peu prévisible.

Les écoulements s'accompagnent généralement d'un fort transport solide pouvant engraver le lit des cours d'eau. Ils peuvent former des barrages contre les ponts ou les obstacles naturels.

Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.

### A SAVOIR

**L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux.**

*(art L215-14 du Code de l'Environnement). I*

Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.



*Photo Office du Tourisme BERNEX*

## Le risque chute de blocs

Les chutes de pierres et de blocs sont des phénomènes brutaux et imprévisibles, représentant un danger permanent.

La nature géologique des minéraux, leur structure, d'éventuelles discontinuités ou fracturations, la géométrie du versant et les conditions météorologiques (*quantité d'eau infiltrée, fonte des neiges, alternance gel/dégel, ...*) influencent l'instabilité des falaises et favorisent la chute des rochers en montagne.

Sur Bernex, ce phénomène est principalement lié la présence de barres rocheuses comme le Mont Baron, les aiguilles de Darbon, le Château d'Oche, la pointe de Pelluaz, le Mont César et ses contreforts.

Le Mont César et ses aiguilles sont des falaises très fracturées avec des risques de chute de blocs non négligeables.



*Photo Office du Tourisme BERNEX*

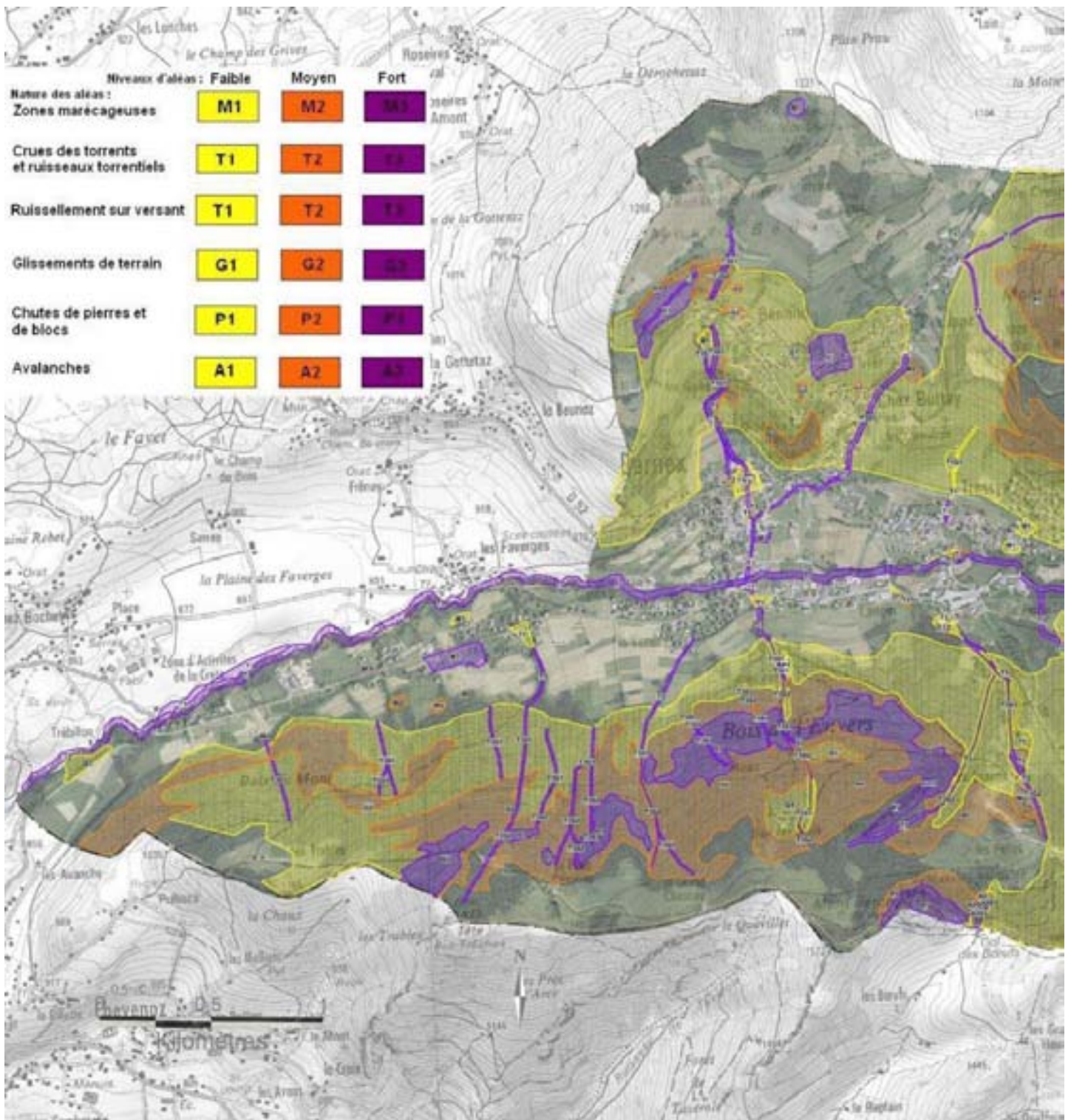
On peut noter la présence de masses rocheuses largement fissurées potentiellement dangereuses.

La présence de la forêt communale située en dessous de la fracture ainsi qu'un large plateau pourrait agir comme une barrière naturelle en cas de phénomènes de chutes de blocs.

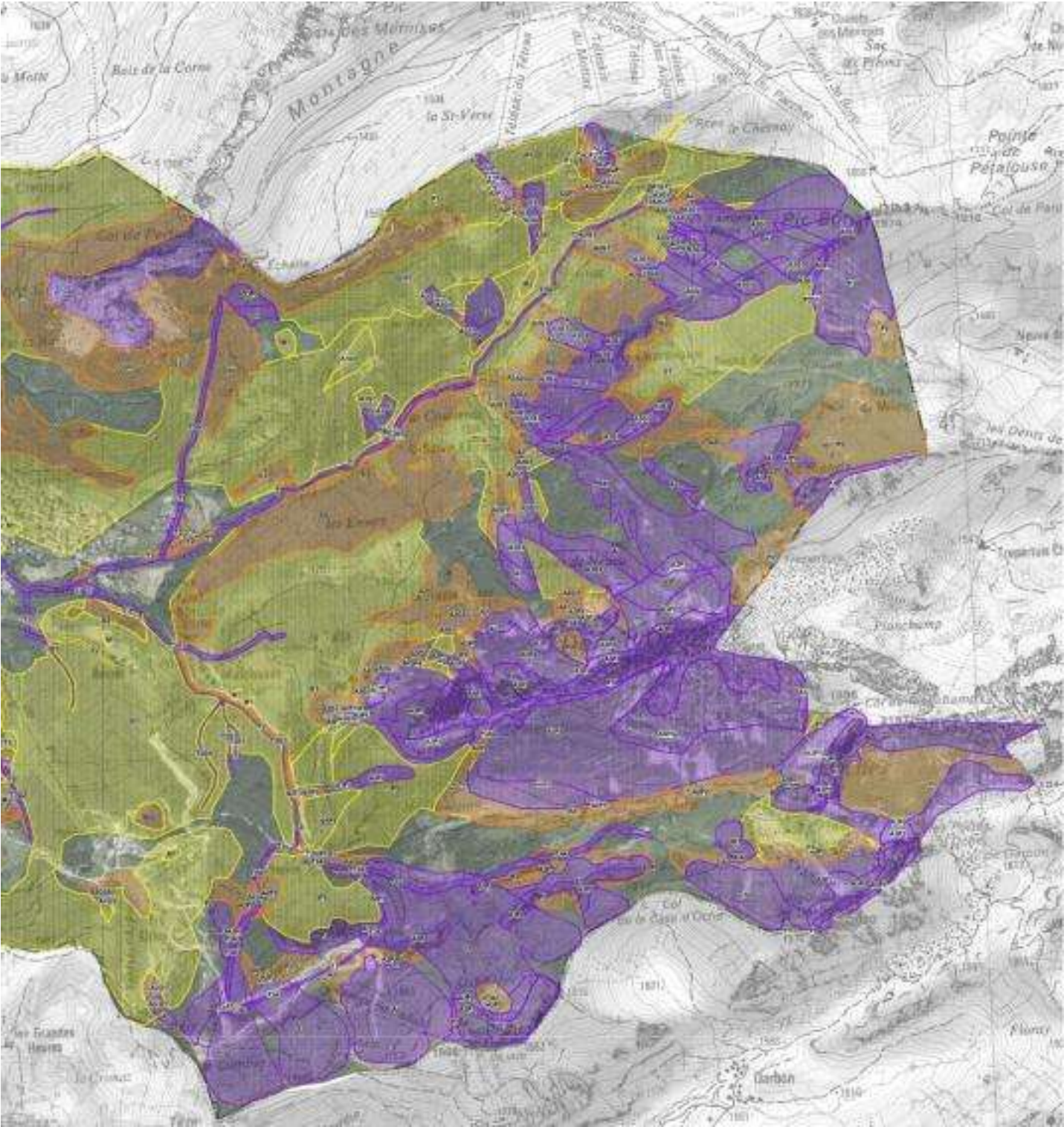


*Photo le Messenger*

# CARTE DES ALEAS DE BERNEX (Partie Ouest)



# CARTE DES ALEAS DE BERNEX (Partie Est)



## COMMUNE DE BERNEX - SITE DU MONT CESAR

### AVIS DE RTM 74 (Restauration des Terrains en Montagne) SUR LES ALEAS CHUTES DE BLOCS / EBOULEMENTS / EFFONDEMENTS

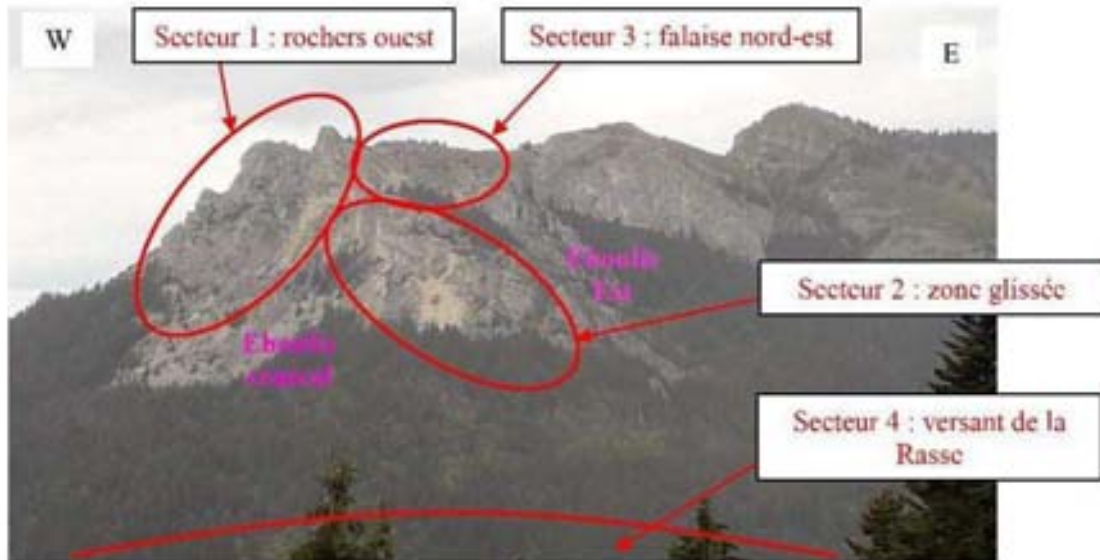


FIGURE 2 : SECTORISATION DES ZONES SOURCES DE BLOCS POTENTIELLES

Le service RTM a finalisé récemment une étude sur les aléas de chutes de blocs, d'éboulements et d'effondrements du Mont César

Il a fourni à la commune une carte des sources potentielles de chutes de blocs et une autre localisant les zones à enjeux habités.

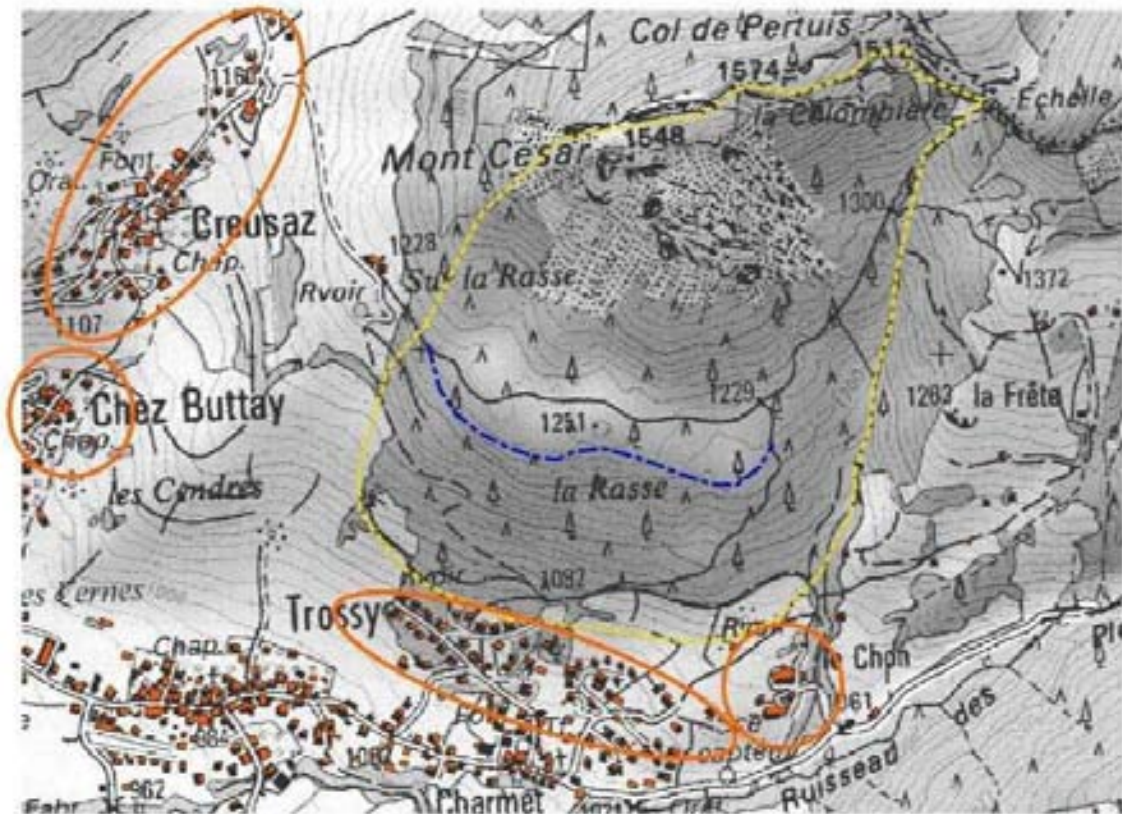


FIGURE 3 : LOCALISATION DES ZONES A ENJEUX HABITES (ELLIPSES ORANGES)

<b>LES ALÉAS CHUTES DE BLOCS DU MONT CÉSAR</b>	
<b>Secteur 1 -Rochers Ouest</b>	
<b>Origine depuis les tours rocheuses en versant Ouest</b>	
Incidence des chutes de blocs vers	Probabilité d'atteinte
Parking restaurant de Creusaz (1160 m)	<i>Atteinte probable</i>
Hameau de Creusaz (1100m)	<i>Atteinte très peu probable</i>
Hameau de chez Buttay (1045 m)	<i>Atteinte très peu probable</i>
<b>Origine depuis les falaises centrales côté Ouest</b>	
Incidence des chutes de blocs vers	Probabilité d'atteinte
Piste forestière de la Rasse	<i>Atteinte probable</i>
Hameau de Trossy	<i>Atteinte très peu probable</i>
<b>Secteur 2 - Zone glissée</b>	
<b>Origine depuis le panneau glissé et les falaises centrales</b>	
Incidence des chutes de blocs vers	Probabilité d'atteinte
Piste forestière de la Rasse	<i>Atteinte très probable</i>
Hameau de Trossy	<i>Atteinte très peu probable</i>
<b>Origine depuis le pied du panneau glissé</b>	
Incidence des chutes de blocs vers	Probabilité d'atteinte
Piste forestière de la Rasse	<i>Atteinte très probable</i>
Le Chon	<i>Atteinte très peu probable</i>
<b>Secteur 3 - Falaises Nord-Est</b>	
<b>Origine depuis les falaises de la Colombière</b>	
Incidence des chutes de blocs vers	Probabilité d'atteinte
Piste forestière de la Rasse	<i>Atteinte très probable</i>
Le Chon	<i>Atteinte très peu probable</i>
<b>Secteur 4 - Versant de La Rasse</b>	
<b>Origine depuis le versant de la Rasse</b>	
Incidence des chutes de blocs vers	Probabilité d'atteinte
Charmet	<i>Atteinte peu probable</i>



## Le risque Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Son importance est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

L'importance des glissements de terrain dépend de la nature et de la structure des terrains ainsi que des conditions météorologiques ou naturelles (*fortes pluies, fonte des neiges, affouillements des berges, séisme*).

Les déboisements sont aussi de nature à créer des ravinements et autres fluages (*glissements superficiels*).

Certains travaux sur les pistes de ski ont déstabilisé les terrains géologiquement sensibles au fluage, la réalisation de fossés de drainage a permis une stabilisation des sols.

Le 1<sup>er</sup> Février 1995, un embâcle dans le torrent l'UGINE a provoqué indirectement par un travail de sape des berges, un glissement de terrain de 40 m de long et 70 m de large au lieu-dit GRANGE BLANCHE.



*Glissement de terrain Féternes 2001*

## Le risque séisme

Un séisme est une fracturation brutale de roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Il se traduit par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Les caractéristiques d'un séisme sont :

**son foyer** : c'est le point de départ du séisme

**sa magnitude** : elle est identique pour un même séisme.

Elle mesure l'énergie libérée par celui-ci selon l'échelle de Richter.

**son intensité** : elle est variable en un lieu donné selon sa position par rapport au foyer du séisme.

Elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu selon l'échelle MSK.

**la fréquence et la durée des vibrations** : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

**la faille provoquée** : (*verticale ou horizontale*) elle peut se propager en surface.

Aujourd'hui, des normes régissent les règles de construction parasismique.

**Toutes constructions nouvelles, y compris les maisons individuelles, doivent respecter les normes parasismiques.**

Du choix de l'emplacement de la construction, de la forme du bâtiment, des fondations jusqu'à la réalisation de chaînages horizontaux et verticaux réglementaires y compris les ancrages de la charpente, tous ces éléments doivent concourir à une meilleure protection parasismique des occupants.

## **LES BONS RÉFLEXES PENDANT UNE SECOUSSE SISMIQUE**

### **RESTEZ LÀ OÙ VOUS ÊTES.**



#### à l'intérieur :

**coupez** l'eau, le gaz et l'électricité.

**ne pas allumer** de flamme et ne pas fumer.

**abritez-vous** sous un meuble solide ou un mur porteur, **éloignez-vous des fenêtres.**



#### à l'extérieur :

**éloignez-vous des bâtiments,**

des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.

#### en voiture :

**arrêtez-vous** et

attendez la fin des premières secousses avant de sortir.



#### **après la première secousse** :

**méfiez-vous**, des répliques

**évacuez** les immeubles par les escaliers.

(*ne pas prendre l'ascenseur*)

## Le risque météorologique

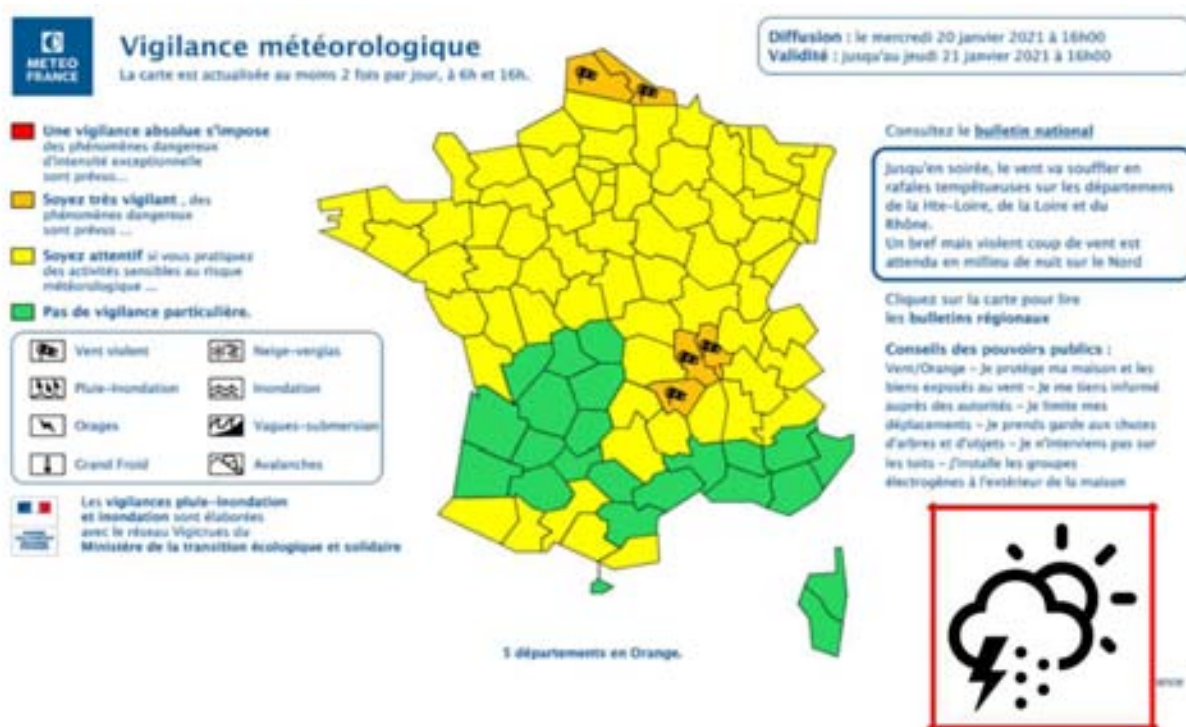
Orages, vents violents, fortes chutes de neige sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Bernex.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs (*vert, jaune, orange rouge*) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air ...

## Le niveau de vigilance



**Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



**Soyez très vigilant.** Des phénomènes dangereux sont prévus.

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



**Soyez attentifs.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (*vent violent, orage d'été...*) sont en effet prévus.

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



**Pas de vigilance particulière**

## le risque nucléaire

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (*exposition à un champ de rayonnements radioactifs*) ou de contamination (*contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion*).

Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales plus proches de notre commune sont à plus de 150 km (*Ain, Drome, Isère*), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres



### Le parc nucléaire en France



### LES BONS RÉFLEXES

- N'allez pas** chercher vos enfants à l'école
- Enfermez-vous** rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
- Évitez toute flamme ou étincelle**
- Écoutez la radio**
- Ne fumez pas**
- Ne téléphonez pas**

## LES MESURES DE PRÉVENTION

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre-mesures sanitaires notamment par la distribution de pastilles d'iode.

L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Des pastilles d'iode seraient distribuées à la population de moins de 25 ans, dont les écoles, la crèche et les garderies, et à toutes les femmes enceintes.

## DANGER OU ALERTE

### CE QU'IL FAUT FAIRE...

#### **Préparez votre KIT d'URGENCE :**

2 litres d'eau par personne / Nourriture d'urgence / Lampe de poche / **Radio à piles (l'électricité peut-être coupée)** / vêtements chauds et de rechange / Sac de couchage / Lingettes / Double des clés de votre domicile et de votre véhicule / Papiers d'identité/ Argent liquide / Ordonnances et médicaments / Téléphone portable avec chargeur / Sacs étanches pour protéger les effets et vos papiers / Livres ou lecture / Divers jeux de sociétés et n'oubliez pas le « doudou » si vous avez des enfants en bas âge...

Pour se préparer bien en avance, voir éventuellement le site :

<https://www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>

#### **Mettez vous à l'abri.**

Si vous êtes en voiture, *garez-vous* et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement.



**Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.**



**Ecoutez la radio** 106,10 MHz France Bleue Pays de Savoie.

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre.

**Tenez-vous** prêt à évacuer à la demande des autorités.

**Pensez** à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (*personnes âgées, personnes handicapées...*)

**Coupez** le gaz et l'électricité, pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.



### ... ET NE PAS FAIRE !

**N'allez pas** chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité jusqu'à l'arrivée des secours.

Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



***Ayez les bons réflexes en vous  
tenant informé et conservez votre  
sang-froid !***



**PLAN COMMUNAL  
DE SAUVEGARDE**